



## Groupe de travail Loire-Bretagne Espèces exotiques envahissantes

Réunion du 26 juin 2015  
à l'Ecopôle de la région Centre, grande Salle  
3 Rue de la Lionne  
Orléans, de 9h30 à 16h30

Avec le soutien financier de :



### Ordre du jour/Sommaire

1. Compte rendu de la réunion du 28 novembre 2014 :
2. Actualités du groupe de travail de bassin :
3. Edition de documents par les groupes territoriaux :
  - **Centre : diffusion de trois films (Dorine Vial, CEN Centre)**
  - **Pays de la Loire : recueil d'expériences de gestion - code de conduite horticole**
  - **Département de la Loire : parution de documents sur l'Ambroisie**
  - **CPIE des Pays creusois : parution de plaquettes**
4. Conception de fiches de gestion :
5. Cadre méthodologique de production et d'utilisation de cartes de répartition à l'échelle du bassin Loire-Bretagne :
6. Note relative à la mise en place d'un réseau de veille et d'alerte :
7. Programme d'actions pour 2015-2016 :
8. Liste hiérarchisée de bassin :
9. Fiche de suivi de chantier :
10. Points divers

### **Participants:**

Loïc Anras (Forum des Marais Atlantique), Florient Desmoulins (CBN du Bassin Parisien), Jacques Hauray (INRA-Agrocampus Ouest), Stéphanie Hudin (FCEN), Paul Hurel (ONCFS), Anne-Charlotte Jean (EPTB Vienne), Elisabeth Lambert (UCO), Isabelle Laroche (Région Poitou-Charentes), Lucien Maman (AELB), Roland Matrat (DREAL Pays de la Loire), Emilie Vallez (CBN du Bassin Parisien), Sylvie Varray (FCEN), Dorine Vial (Cen Centre-Val de Loire).

**Excusés :** Amélie Bodin (CPIE des Pays Creusois), Laurent Chabrol (CBN Massif Central), François Chambaud (Agence de l'eau RMC), Cécile Costes (AELB), Maud Courcelaud (AELB), Alain Dutartre (expert indépendant), Johan Gourvil (FCBN), Christel Goutieras (FDGDON 87), Sabine Greulich (Université de Tours), Yvonnick Lesaux (DREAL Centre-Val de Loire), Damien Marage (DREAL

Bourgogne), Sylvie Martinant (CEN Auvergne), France Mercier (CEN Basse-Normandie), Nicolas Pipet (IIBSN), Nina Richard (Université de Tours), Lucile Stanicka (PNR Loire-Anjou-Touraine).

## 1. Compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2014 :

Le compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2014 est validé par les membres du groupe. Il sera mis en ligne sur le site du [Centre de Ressources](#).

## 2. Actualités du groupe de travail de bassin :

En 2014, l'animation de bassin du groupe de travail a changé, suite à l'évolution des missions de Stéphanie Hudin et l'arrivée de Sylvie Varray à la FCEN, pour un contrat de 8 mois. Une prolongation de 4 mois a été financée sur des reliquats de crédits du plan Loire, afin de poursuivre l'animation du groupe de travail de bassin et rédiger le programme d'actions. Au cours de cette mission, plusieurs outils ont été produits :

- un deuxième exemplaire de l'exposition « espèces exotiques envahissantes » : la FCEN possède de ce fait deux jeux de 11 panneaux disponibles au prêt ;
- une brochure comprenant la partie stratégie et le tableau synthétique des 24 fiches composant le programme d'actions, imprimée en 200 exemplaires ;
- une plaquette de présentation du groupe de travail de bassin, de sa stratégie et de son programme d'actions, imprimée en 1500 exemplaires ;
- le programme d'actions qui servira de trame pour la mise en œuvre de la stratégie sur la période 2014-2020, accessible en ligne.

Tous ces documents sont disponibles en format pdf sur le site internet du Centre de Ressources à la page « [Outils et téléchargement](#) ». Ils seront utilisés par l'animation de bassin comme documents de travail et de communication avec les membres du groupe de bassin et les autres échelles, en lien avec le groupe de travail. Ils ont également pour but d'être utilisés par les membres du groupe de travail, afin d'ancrer les actions des coordinations territoriales dans la stratégie de bassin et renforcer la synergie. En effet, le programme d'actions a été rédigé de manière à être suffisamment précis pour donner un cadre général à chacune des actions tout en permettant une appropriation par les différentes coordinations territoriales en fonction de leurs propres enjeux.

## 3. Edition de documents par les groupes territoriaux :

### Centre-Val de Loire : diffusion de trois films (Dorine Vial, Cen Centre-Val de Loire)

Le cinéaste Philippe Henry a réalisé trois films l'an dernier pour le GTPI Centre-Val de Loire, grâce au financement de l'Agence de l'eau, la Région et la DREAL (5600 €). Chacun des films a un public cible différent :

- « Les plantes invasives et les **collectivités** » (cf. [lien](#)) : ce film aborde la charte d'engagement du GTPI et présente également des témoignages de collectivités (gestion de la Berce du Caucase sur les linéaires routiers par le conseil Général du Loiret) et d'élus ;
- « Les plantes invasives et les **gestionnaires** » (cf. [lien](#)) : ce film présente trois modes de gestion des plantes exotiques envahissantes avec l'intervention précoce (gestion de l'Hydrocotyle fausse renoncule sur le Dhuy), la gestion curative en vue du maintien des usages (gestion de l'Egérie Dense et de l'Elodée de Nuttall sur le Loiret) et la non-gestion (arrêt de la

gestion après plusieurs arrachages n'ayant pas entraîné la réduction de la surface envahie par la jussie sur une annexe hydraulique) ;

- « Mieux connaître les plantes invasives » (cf. [lien](#)), vidéo à destination du **grand public** : ce film a été tourné lors d'une sortie sur les plantes invasives, organisée sur un des sites du Cen Centre-Val de Loire pour présenter la problématique au grand public.

Depuis leur mise en ligne en mars sur la chaîne YouTube du Cen, les trois vidéos ont à ce jour environ 300 vues chacune. De plus, les films ont été visionnés par environ 200 personnes lors d'assemblées générales, de journées d'information, etc. Les films seront plus largement portés à connaissance des acteurs dans une lettre d'information spécifique aux espèces invasives, qui sera diffusée en septembre, à l'instar de celle réalisée en janvier à l'occasion de la parution du kit de communication.

## **Pays de la Loire : recueil d'expériences de gestion - code de conduite horticole**

### **Recueil d'expériences de gestion : (Loïc Anras, FMA)**

Le FMA travaille actuellement à la production d'une douzaine de fiches « expérience de gestion », sur la trame partagée par les fiches « expérience de gestion » du Centre de Ressources et du groupe de travail IBMA. Ce travail a deux objectifs :

- Faire une synthèse des opérations mises en œuvre depuis 10-15 ans dans la région Pays de la Loire afin d'en évaluer leur efficacité à moyen terme ;
- Faire connaître des opérations de gestion plus récentes et novatrices, à l'efficacité démontrée ou représentant des pistes de travail à améliorer (valorisation des jussies, traitement du baccharis, envoi d'eau salée en Brière, etc.).

Ce travail de collecte et de rassemblement des données est long et complexe, les interventions n'étant pas régulières et le jugement de valeur sur l'efficacité ne figurant pas dans les rapports des travaux.

Une fois finalisées, les fiches seront accessibles sur le site Internet des Pays de la Loire sous forme de fiches téléchargeables. Elles feront également l'objet d'une valorisation sur le Centre de Ressources (avec la mention des rédacteurs), via la base de données expériences de gestion. Cette base d'expériences de gestion va être enrichie à l'échelle bassin, avec le souci de varier les espèces ciblées et les techniques de gestion utilisées.

### **Estimation de l'efficacité des chantiers :**

L'efficacité d'un chantier de gestion n'a jusque-là pas été clairement définie, comme ses modalités de quantification et d'évaluation. Cette caractérisation de l'efficacité peut se révéler complexe, la prise en compte des biomasses observées à un même développement phénologique des plantes et récoltées étant très probablement nécessaires. Une autre approche envisageable pourrait être d'introduire des notions telles que l'« efficacité apparente », qui reposerait sur une approche coûts-bénéfices perdus et/ou retrouvés (réalisation des foins, gain social par exemple). La notion d'efficacité requerra dans la majorité des cas la précision des densités observées sur les cartes de répartition territoriales des espèces invasives.

### **Estimation de l'efficacité des chantiers de gestion grâce aux cartes de répartition :**

L'utilisation de la cartographie de répartition n'a pas encore été utilisée pour essayer de suivre l'efficacité des travaux (diminution des espèces sur les secteurs de travaux). Un test a été fait dans les Pays de la Loire sur un ou deux secteurs bien suivis, mais il s'avère que ces suivis sont insuffisants pour obtenir des résultats probants. De plus, le faible taux de retour des fiches de suivi de chantier est également un frein à cette analyse.

### **Code de bonnes pratiques horticoles : (Roland Matrat, DREAL Pays de la Loire)**

La démarche volontaire engagée en Pays de la Loire a permis d'aboutir à une liste annexée au code de bonnes pratiques. L'adhésion à ce code a pour objectif de promouvoir d'autres plantes que les espèces exotiques envahissantes et d'anticiper la mise en œuvre du règlement européen qui aura des répercussions réglementaires sur ce secteur. Ce travail a associé des représentants de la recherche

scientifique, du monde horticole et des collectivités (gestionnaires d'espaces verts). Outre l'incitation de participer à un réseau de veille, le code de bonnes pratiques comprend une liste de consensus de 21 espèces réparties en trois catégories :

- Liste d'espèces faisant l'objet d'un retrait de la vente et d'usage, pour lesquelles les collectivités s'engagent à mettre en place des opérations de régulation : Renouées, Baccharis, Herbe pampa, etc.
- Liste d'espèces faisant l'objet d'un retrait d'usage et la mise en place de mesures de régulation sur le littoral : Griffes de sorcière, etc.
- Liste d'espèces pour lesquelles un dispositif d'information des clients sera mis en place, concernant les risques liés à ces plantes et des conseils de gestion : Laurier palme, etc.

Suite à l'envoi du code à plusieurs structures en février, la DREAL a reçu plusieurs adhésions ou promesses d'adhésions, principalement de collectivités. Un second envoi est prévu prochainement afin de cibler les pépiniéristes de manière plus large.

Afin d'aller plus loin dans cette démarche volontaire, la liste doit continuer à être améliorée et la notion de « littoral » pour la seconde liste est à préciser, à l'instar des messages qui seront utilisés dans le cadre de l'information d'acheteurs de plantes exotiques envahissantes. Une poursuite de la démarche est également envisagée afin d'y intégrer l'enseignement horticole et les jardins botaniques, ainsi qu'un travail sur les espèces de substitution.

D'autre part, le lien avec la démarche nationale (Val'Hor) est à préciser. Les deux codes sont en effet très similaires dans le contenu de leurs textes. Le code des Pays de la Loire ciblant de manière plus précise les collectivités, il pourrait être considéré comme une déclinaison régionale du code national. Ce point pourrait faire l'objet d'un ajout d'article dans le code régional. Une réflexion a donc été engagée sur la concordance entre les deux codes, dont l'un des objectifs est d'harmoniser les deux listes d'espèces interdites.

Quelques travaux déjà engagés sur les espèces de substitution :

- CBN Languedoc Roussillon : parution d'une [liste verte](#) ;
- Pays de la Loire : un travail a été commencé sur les espèces de substitution ;
- Un collègue d'Elisabeth Lambert avait également travaillé sur les plantes de substitution, avec une approche particulière de la réhabilitation des milieux.

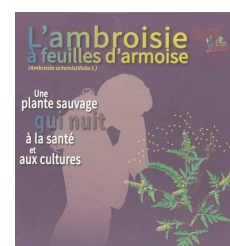
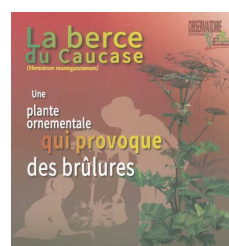
Une action concernant les espèces de substitution est prévue dans la stratégie de bassin. Elle sera mise en œuvre dans le courant de l'année 2017, et comportera notamment une synthèse des travaux existants sur ce sujet. Le travail sur les listes de substitution sera mis en œuvre au niveau territorial en association avec les professionnels de l'horticulture de chaque région, pour recenser les usages connus de chaque plante exotique envahissante.

### **Département de la Loire : parution de documents sur l'Ambroisie**

Le département de la Loire propose sur son [site Internet](#) un ensemble de documents, comprenant entre autres des fiches de gestion relatives à l'Ambroisie (dossier « Gestion » puis « guide méthodologique »). Ces fiches présentent les différents modes de gestion envisageables en fonction des situations (milieu aquatique, réseau routier), en précisant les avantages et inconvénients de chacun de ces modes.

### **CPIE des Pays creusois : parution de plaquettes**

L'observatoire des plantes exotiques envahissantes du Limousin a récemment fait paraître deux brochures d'information sur la Berce du Caucase et l'Ambroisie à feuille d'armoise.



#### **4. Conception de fiches de gestion :**

Roland Matrat a été récemment sollicité pour savoir s'il existait des fiches synthétisant des aspects liés à la gestion d'espèces exotiques envahissantes, afin de transmettre ces informations à un particulier ayant trouvé de la jussie sur son plan d'eau. Il existe de nombreuses fiches relatives aux plantes exotiques envahissantes qui sont facilement accessibles, telles que des fiches de présentation des espèces ou de reconnaissance, mais très peu de ces fiches proposent un volet concernant la gestion. Une proposition de fiche de gestion sur les jussies a été présentée au groupe de bassin, contenant : quelques éléments de reconnaissance de l'espèce, des informations liées à la biologie/écologie qui déterminent souvent les modes de gestion à mettre en œuvre, les impacts connus de l'espèce et des informations concernant les modes de gestion possibles, accompagnés de précautions à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion. Cette fiche est proche des fiches réalisées par la FCBN, mais est plus synthétique et s'oriente plus sur les aspects liés à la gestion (précision des précautions).

L'enjeu de cette fiche est de proposer une information claire et synthétique, sans pour autant donner une « recette de gestion ». De nombreuses informations sont en effet accessibles via les outils réalisés par le groupe de travail de bassin, mais elles ne sont actuellement pas disponibles de manière synthétique. De plus, si ces documents ont été réalisés pour les gestionnaires de milieux, ayant besoin d'un cahier des charges de la gestion, les particuliers cherchent des solutions à mettre en œuvre eux-mêmes à une échelle très locale. La rédaction de ces fiches demandera une prudence particulière.

En complément de la fiche de gestion, une fiche plus générale peut également être envisagée afin de proposer un itinéraire de gestion et préciser les étapes de la préparation d'une intervention sur les espèces exotiques envahissantes, tout en renvoyant vers de la documentation existante pour plus de renseignements (fiches expériences de gestion, etc.) ainsi qu'un contact territorial. Cette fiche permettrait d'autre part de structurer les sollicitations des experts, avec l'apport d'informations précises. La FCEN fera prochainement une proposition de contenu pour cette fiche.

#### **5. Cadre méthodologique de production et d'utilisation de cartes de répartition à l'échelle du bassin Loire-Bretagne :**

Un document de travail est proposé au groupe de travail de bassin afin de partager la méthodologie qui guidera le travail de production de cartes de répartition à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Ces cartes sont pertinentes à l'échelle bassin, car elles permettent d'avoir une vision d'ensemble (anticipation de l'arrivée de nouvelles espèces), sont un outil de communication et incontournables dans la hiérarchisation de la liste de bassin.

La majorité des coordinations territoriales possèdent des données liées à la répartition de certaines plantes exotiques envahissantes. L'une des difficultés liées à la cartographie de la présence des espèces est qu'elle nécessite des inventaires. A l'échelle bassin, les différences dans la réalisation des inventaires entre chaque coordination est également à prendre en compte. Pour pallier ce problème, une enquête pourrait être envisagée par les têtes de réseau à pas de temps réguliers. La synthèse des données cartographiques à l'échelle bassin sera réalisée tous les 5 ans.

Concernant l'échelle pertinente prise en compte au niveau bassin, l'échelle communale a été retenue pour la flore, avec la mention « espèce présente/absente/absence de donnée », tandis que l'échelle départementale a été retenue pour la faune, avec quatre niveaux de présence (absente, ponctuelle, localisée, largement répartie). Si la commune est une échelle intéressante pour la faune, car la gestion des espèces sera mise en œuvre à ce niveau, il est très difficile d'obtenir des données de répartition à cette échelle.

Dans la mesure du possible, la distinction entre les communes prospectées où l'espèce est absente et celles qui n'ont pas été prospectée sera faite. Cette distinction pourra également permettre l'identification de secteurs à prospecter. La prise en compte de ce point se fera via l'étude des modes d'agrégation des données (entre les CBN par exemple).

La prise en compte de la dynamique des espèces pourrait être intéressante (progression, régression, stagnation), il faut cependant étudier les données des différentes coordinations pour voir si cela est réalisable.

Certaines cartes seront associées à un avertissement, comme pour l'Azolla par exemple (espèce à éclipse). Un message pourra également orienter la personne consultant la carte vers les coordinations territoriales pour obtenir des informations de répartition plus précises.

Outre des cartes de répartition, il peut également être envisagé de réaliser des cartes présentant la répartition des chantiers à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

## **6. Note relative à la mise en place d'un réseau de veille et d'alerte :**

L'année dernière, une note avait été présentée au groupe de travail afin de proposer les grandes lignes qui auraient permis la mise en place d'un réseau de veille et d'intervention précoce à l'échelle du bassin. Suite à cette présentation, il avait été décidé que le bassin n'était pas l'échelle la plus pertinente pour la mise en place de ce réseau, au contraire des coordinations territoriales. La note a donc été revue dans le but d'appuyer la mise en place de ces réseaux dans les coordinations.

En cas de détection d'une nouvelle espèce, il est proposé de faire remonter l'information à l'animation de bassin, qui se chargera de la transmettre au groupe de travail de bassin ainsi qu'aux autres réseaux avec qui elle est en lien (Invasions biologiques en milieux aquatiques, échelle nationale, etc.). De même, le suivi de l'alerte et des actions mises en œuvre après celle-ci est également intéressant à faire remonter à l'animation de bassin.

Une fiche de gestion précoce pourra être conçue pour les espèces peu connues. Elle comprendrait quelques orientations de gestion, un contact (expert) et une incitation à consigner par écrit l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion précoce. Cette fiche se présenterait sous le même format que la fiche de gestion abordée précédemment dans la réunion (cf. partie 4.), mais spécifique aux nouvelles espèces.

L'annexe concernant l'organisation du réseau de veille et d'intervention précoce de l'ORENVA est une version épurée d'un document de travail. L'ORENVA travaille actuellement à la structuration de son réseau et la précision de la circulation de l'information au sein de celui-ci et de la chaîne d'actions. L'ORENVA s'oriente vers la production de deux documents distincts : l'un clarifiant le fonctionnement au sein de l'ORENVA (quelle information transmise à qui et sous quelle forme) et l'autre pour les acteurs de terrain, comprenant les fiches pratiques et précisant les personnes à contacter en cas de détection de nouvelle espèce.

Pour information, de grands panneaux sont installés sur les aires d'autoroute en Australie, permettant de sensibiliser le public à la signalisation des plantes exotiques envahissantes avec un numéro d'urgence. Ce fonctionnement pose cependant le problème de la gestion du flux d'information généré par les appels.

## **7. Programme d'actions pour 2015-2016 :**

### **Présentation des grandes lignes du programme d'action 2015-2016**

Jusqu'en 2014, l'animation du groupe de travail de bassin a fonctionné avec des demandes de subventions annuelles. Au début de ce nouveau plan Loire, cette procédure a évolué et la FCEN a répondu à un appel à projet pour la période 2015-2016. La réponse s'est appuyée sur le programme d'actions 2014-2020 et comprenait les éléments ci-dessous.

#### **Journées d'échanges**

- Organisation de 2 réunions annuelles du groupe de travail de bassin ;
- Organisation d'une réunion thématique annuelle pour aborder des points spécifiques ;
- Organisation d'une journée technique en 2015 ;

- Organisation d'un séminaire d'échange de bassin sur deux jours en 2016 ;
- Organisation d'un stage de formation sur les vertébrés exotiques envahissants sur 3 jours : Paul Hurel propose que le stage permette d'aborder également d'autres groupes taxonomiques. Cette ouverture sera à discuter avec les financeurs.

#### **Edition et communication :**

- Parution d'une lettre d'information semestrielle spécifique aux espèces exotiques envahissantes (deuxième semestre 2015, puis 2 par an) ;
- Edition d'un poster de communication pour valoriser la stratégie et le programme d'action ;
- Création d'un site internet spécifique aux espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne : ce point avait émergé lors de la réflexion sur le contenu du programme d'actions. La création de ce site a été jugée pertinente, les limites concernant le développement de pages sur le site du Centre de Ressources semblant atteintes. Le groupe de travail y gagnerait en visibilité et cela faciliterait l'accès à l'information en permettant une meilleure structuration de celle-ci. Le nouveau site resterait dans tous les cas en lien avec le Centre de Ressources et le site du plan Loire. Une autre option serait de développer le site Internet du Centre de Ressources pour y intégrer des pages supplémentaires sur les espèces exotiques envahissantes.

#### **Synthèses, notes et analyses**

- Connaissance :
  - Cadre méthodologique de production et d'utilisation de cartes de répartition à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et production de 3 cartes par an (minimum) ;
  - Liste hiérarchisée de bassin et fiches espèces ;
  - Synthèse réglementaire en 2016 : compilation des synthèses existantes et mise à jour de la réglementation en vigueur. Cette synthèse sera régulièrement actualisée, notamment avec les futures évolutions réglementaires liées au règlement européen ;
  - Synthèse des recherches-actions réalisées sur le bassin en 2016 : sera pris en compte dans la prestation portée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (cf. plus bas) ;
  - Enquête sur les pratiques d'acquisition des données : le formulaire sera conçu en 2016 pour un déroulement de l'enquête prévu pour 2017.
- Gestion :
  - Synthèse sur les modes de gestion (tableau récapitulatif des modes de gestion possibles par espèce) : cette synthèse a pour but d'avoir une vision globale des modes de gestion existant, en vue de la production ultérieure d'un guide sur la gestion des plantes exotiques envahissantes. Le tableau permettrait un renvoi vers des documents existants (bibliographie, fiche expérience de gestion, etc.) et s'apparenterait à une table des matières des modes de gestion, avec l'utilisation d'un code couleur pour les actions sur lesquelles des fiches « expérience de gestion » sont disponibles. Afin d'éviter toute confusion avec une « recette de gestion », un texte introductif stipulera qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de méthodes qui peuvent être appliquées partout ;
  - Mise à jour de la fiche de suivi de chantier en 2015 ;
  - Rédaction et mise en ligne de 4 fiches « expérience de gestion » par an (minimum) ;
  - Rédaction d'une synthèse des protocoles de gestion, en lien avec les protocoles de gestion concernant les espèces émergentes.
- Veille :
  - Note sur l'appui à la mise en place d'un réseau de veille et d'intervention précoce dans les coordinations territoriales.

Dans le cadre du plan Loire IV, un groupe d'experts animé par Lucien Maman (AELB) a été créé. Ce groupe rassemble des experts de l'ensemble des thématiques du plan Loire, dont l'une des premières actions est de lancer un état des lieux de toutes les connaissances acquises durant les différents plans Loire et d'en tirer de grands axes de travail. Un bureau d'étude a été choisi pour réaliser cette étude, qui comportera un important volet sur les espèces exotiques envahissantes. L'état des lieux

des connaissances sur les recherche-actions sera compris dans cette prestation et sera réalisé en lien avec la FCEN.

### Stratégie du plan Loire grandeur nature IV

Le chapitre de la stratégie du plan Loire grandeur nature IV 2014-2020 « prévenir l'installation des espèces invasives » a été rédigé à partir de la stratégie de gestion écrite par le groupe de travail de bassin. Ce chapitre mentionne la réalisation d'un état des lieux de la connaissance au début et à la fin du plan Loire IV, afin de les comparer. Le plan Loire est en effet soumis à une obligation de résultats, et la comparaison entre l'état initial et final aura pour objectif de montrer que les actions mises en œuvre dans le programme auront évité une aggravation de la situation. L'AELB a donc sollicité le groupe de travail pour réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour aboutir à cet état des lieux.

La stratégie du plan Loire fait mention de « prévenir l'installation des espèces exotiques envahissantes », ce qui est très ambitieux. Il y a en effet des espèces exotiques qui sont déjà présentes dans le milieu naturel sans avoir été à l'heure actuelle identifiées comme envahissantes.

Un compromis envisagé est de faire un état des lieux des connaissances relatives à la colonisation, sous forme cartographique. Il y a deux types de zones sur le bassin : des zones suivies pour lesquelles des connaissances sont disponibles et des secteurs pour lesquels ces informations ne sont pas connues. Seul le premier jeu de données pourrait permettre une comparaison entre l'état initial et l'état final.

L'identification des secteurs à suivre pourrait donner des informations quant à l'effort à fournir pour compléter la connaissance de la colonisation. Cela nécessite une augmentation du temps passé sur le terrain et une incitation des acteurs à faire remonter des données (conditionnalité des subventions), grâce au renforcement de la dynamique territoriale. Il n'y a pas cependant pas de groupe territorial ou de suivi dans chacune des régions du bassin. De plus, certaines coordinations ne s'appuient pas sur un observatoire et n'ont pas de stratégie de recueil de données.

Lorsque les données existent à l'échelle territoriale, la difficulté suivante est de les harmoniser à l'échelle bassin. Ce travail pourrait faire l'objet d'une demande spécifique de financement auprès de l'AELB et du Feder Loire, dans le cadre d'une action (vacation/prestation) encadrée par la FCEN. Un rendu est attendu par l'AELB pour le premier trimestre 2016.

Concernant la flore, il est envisagé de produire une carte des connaissances de la colonisation des espèces de la liste de bassin (2008), permettant d'identifier : les zones bien connues faisant l'objet d'inventaires exhaustifs et celles moins suivies. Les cartes seront assorties de commentaires (recommandations d'usage, avertissements, etc.).

Pour la faune, il y a beaucoup de groupes taxonomiques qui n'ont pas de données cartographiques. L'état initial serait envisageable pour les espèces suivies dans le réseau Vertébrés exotiques envahissants. Pour les autres taxons, leur rassemblement nécessiterait beaucoup de temps et de financements. La remontée et le partage des données devraient être favorisés dans le cadre du SINP.

## **8. Liste hiérarchisée de bassin :**

La liste hiérarchisée de bassin constituera un outil d'information et de communication. Elle doit permettre l'identification des espèces pertinentes à prendre en compte à l'échelle du bassin. Elle n'a pas objet à être directement utilisée par les coordinations territoriales, mais elle peut être un outil complémentaire aux listes territoriales, notamment concernant l'arrivée de nouvelles espèces par les régions voisines.

Un travail de compilation des listes existantes sera réalisé, afin de mettre à jour la liste des végétaux invasifs du bassin et constituer une liste de la faune invasive du bassin Loire-Bretagne. Puis les espèces seront hiérarchisées. La liste de bassin sera par la suite mise à jour tous les 4 à 5 ans.

Concernant le choix de la méthode de hiérarchisation, il est proposé au groupe de travail de travailler avec celle d'EPPO, qui a l'avantage de pouvoir être utilisé sur la flore comme sur la faune, tout en prenant en compte le caractère éventuellement envahissant de l'espèce en Europe. Plusieurs groupes territoriaux relatifs à la faune se servent de la méthode ISEIA, il est nécessaire de tester les deux méthodes sur quelques espèces afin de vérifier que les résultats sont identiques. Des travaux



concernant la hiérarchisation des espèces animales ont par ailleurs déjà été engagés dans certaines régions (Auvergne, Centre-Val de Loire) et seront utilisés lors de la constitution de la liste de bassin.

Les espèces qui ressortiront avec des impacts faibles ne paraîtront pas dans la liste de bassin finale pour ne pas la surcharger et garder ainsi les espèces les plus pertinentes. De même, les espèces spécifiques au milieu estuarien ne seront pas intégrées, à l'exception de certaines espèces comme le baccharis qui présente un enjeu à l'échelle du bassin (cas par cas).

Les informations nécessaires au renseignement de la méthode de hiérarchisation seront synthétisées sous forme de fiche, afin de conserver une traçabilité de l'attribution des catégories. La mise à jour de la liste des végétaux invasifs du bassin est prévue pour 2015, tandis que le travail sur la liste animale se poursuivra en 2016.

## 9. Fiche de suivi de chantier :

Dans la plupart des coordinations territoriales, la fiche de bassin est utilisée. D'une manière générale, les coordinateurs territoriaux ont du mal à rassembler ces fiches au niveau régional et il est donc proposé au groupe de travail de mettre cette fiche à jour. Les meilleurs taux de remontée des fiches sont liés à une contrainte d'ordre financière.

Le GTPI Centre-Val de Loire a testé cette année un changement de format de la fiche de suivi de chantier, en la proposant sous forme de questionnaire en ligne. Il s'est avéré que celui-ci était trop long à remplir pour des actions répétées chaque année. La mise en ligne d'un tableur partagé pourrait permettre de copier les lignes si nécessaire, tout en favorisant le lien entre les différents acteurs de la gestion à l'échelle du territoire, qui pourront prendre connaissance directement des différents chantiers menés. Le risque de perte de données en cas de mauvaise manipulation est le principal inconvénient de cette option.

Il est donc proposé de varier les formats de retour des fiches (papier, word, tableur Excel ou en ligne), afin de toucher un maximum de personnes. Pour que les fiches remontent, les gestionnaires ont besoin de temps et d'une motivation quant au retour qui leur sera fait.

Les gestionnaires font des retours aux têtes de réseaux locales, mais il revient à l'animation territoriale d'essayer de rassembler ces informations et de les intégrer à cette échelle. D'autre part, il serait intéressant de pouvoir faire des bilans à l'échelle bassin sous forme de synthèse ou cartes. Ces informations sont d'autre part à renseigner comme indicateurs de la mise en œuvre de la stratégie de bassin.

L'animation de bassin travaillera en lien avec le GTPI Centre-Val de Loire sur les possibilités d'utilisation d'un tableur en ligne. Elle proposera également un courrier d'accompagnement lors de l'envoi de ce nouveau format, afin de préciser l'utilité de ce retour d'information. Les coordinations territoriales pourront également envisager de travailler en lien avec les acteurs locaux sur le contenu des retours qu'ils attendent.

## 10. Points divers

Quelques suggestions de thèmes du groupe de travail de bassin pour les réunions thématiques :

- Travail sur les différents modèles de fiches liés à la gestion : itinéraire de gestion, réaliser un état des lieux et la fiche de gestion ;
- Travail sur la cartographie à l'échelle bassin et la compilation des données, avec l'étude des possibilités de suivi de l'évolution de la répartition à l'échelle du bassin (avec éclairage d'un géomaticien) ;
- Travail sur l'établissement de la liste hiérarchisée de bassin.

### Documents de communication sur la jussie terrestre :

Nicolas Pipet (IIBSN) a engagé un travail concernant l'édition d'un document de communication sur la jussie terrestre. Il souhaiterait savoir si des documents existent déjà à ce sujet. Plusieurs documents scientifiques concernent la jussie terrestre, mais à ce jour aucun document de communication n'est paru. Un tel document est d'ailleurs souhaitable, notamment pour informer les agriculteurs de cette problématique et encadrer les actions de gestion.

D'autre part, une enquête nationale sur les formes terrestres de jussie a été lancée par l'INRA-Agrocampus Ouest, dans le cadre d'une fiche recherche-action avec l'Onema.

### Journée technique octobre 2015

Une journée technique sera organisée dans le courant du mois d'octobre 2015, dont la thématique pressentie concernerait la gestion de la faune exotique envahissante. La journée pourrait ainsi comporter la présentation d'exemples de gestion de différents taxons de faune invasive. Cette journée pourrait ainsi permettre d'initier la dynamique faune à l'échelle du bassin en faisant émerger des attentes et des besoins.

A l'échelle du bassin, il y a beaucoup d'espèces animales exotiques envahissantes. Il ne sera sans doute pas possible de mettre en place une animation sur l'ensemble des taxons. Il est toutefois envisageable de présenter l'ensemble de cette thématique et de ses enjeux pour le corridor ligérien, tout en précisant que parmi ces espèces, seules quelques-unes font l'objet de suivis.